

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIENS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° *2008-98-2*
Séance du vendredi 5 septembre 2008

Secteurs de recrutement des collègues

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6 - 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008/I-8^{ème}/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique des actions éducatives en 2008,
- VU la délibération n° 2007/I-1^{ère}/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ prend acte des secteurs de recrutement des collègues, tels qu'ils existent à la rentrée de l'année scolaire 2008-2009, conformément à l'annexe I du rapport,
- ❖ décide des modifications induites par la mise en service des deux nouveaux collèges de BUHL et de BURNHAUPT-LE-HAUT, à partir de la rentrée de l'année scolaire 2009-2010, conformément à l'annexe II du rapport.

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions